



ENVOI

MONTAREM TANT QUE POIREM

siondef-30-10.pdf

3 – Je m'inspire ici du livre de David di Nota *J'ai exécuté un chien de l'enfer. Rapport sur l'assassinat de Samuel Paty*, Paris, Cherche-Midi, 2021.

4 – Abdelhakim SÉducation du fait religieux le leader en France du collectif Cheikh Yassine fondateur du Hamas.

5 – Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, "Enquête sur les événements survenus au collègue du Bois d'Aulne (Conflans Sainte-Honorine)", octobre 2020, publié le 3 décembre 2020.

6 – Voir par exemple sur le site *La vie des idées* sa "Lettre aux professeurs d'histoire-géographie" du 30 octobre 2020 <https://laviedesidees.fr/Lettre-aux-professeurs-d-histoire-geo-Heran>, où sont habilement confondus les opinions (croyances, incroyances, etc.) et les personnes, et qui érige en principes, sans aucun critère, les notions d'offenseur et de "minorité offen-

sée". Sur le caractère prétendument tardif en droit français du concept de "liberté d'expression" et sur la référence non-pertinente à un passage de la Constitution de 1958, voir la critique détaillée de Gwénaële Calvès, professeur de droit public : <https://www.mezetulle.fr/vous-enseignez-la-liberte-d-expression%e2%80%89-necoutez-pas-fran-cois-heran%e2%80%89-par-gwenaele-calves/>. On lira aussi l'analyse de Véronique Taquin "Liberté de croyance et liberté d'expression selon François Héran".

7 – Henri Pena-Ruiz "Lettre ouverte à mon ami Régis Debray", *Marianne*, 21 décembre 2020 <https://www.marianne.net/agora/henri-pena-ruiz-lettre-ouverte-a-mon-ami-regis-debray>

8 – Voir référence à la note 6.

9 – Boileau, Le Lutrin, I.

10 – <https://www.dailymail.co.uk/news/article-12621915/khaled-meshaal-hamas-fri-day-13th-day-jihad.html>

11 – https://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/12/04/l-etat-islamique-appelle-a-tuer-des-enseignants_4824384_4809495.html

12 – Entretien dans *Marianne*, 2 octobre 2023. <https://www.marianne.net/agora/entre-tiens-et-debats/mickaelle-paty-voila-trois-ans-que-je-me-prepare-a-faire-eclater-la-verite-sur-la-mort-de-mon-frere>

13 – Souligné par moi. Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 26 juillet 2018, 2e alinéa du premier item https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/73/4/enssel170_annexe_985734.pdf. Repris dans le BO du 30 juillet 2020. Les réflexions qui suivent reprennent en partie un article que j'ai publié sur ce site en janvier 2022 "Doit-on enseigner le respect des convictions d'autrui ?" <https://www.mezetulle.fr/doit-on-enseigner-le-respect-des-convictions-philosophiques-et-religieuses-dautrui/>

ENSEIGNER LE FAIT RELIGIEUX À L'ÉCOLE : UNE ERREUR POLITIQUE

L'enseignement du "fait religieux" (1), sur lequel on a souvent tendance à prendre position à partir de convictions personnelles difficiles à objectiver, ne doit pas être considéré comme allant de soi. Il faut aller au-delà des évidences et du consensus.

Les programmes scolaires ont depuis toujours intégré l'enseignement des religions en tant que faits de civilisation. La laïcité scolaire n'a jamais interdit d'avoir accès à la connaissance des religions comme faits culturels et politiques. Pourtant, en 2002, Régis Debray, dans son rapport *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque* (2) recommande l'introduction d'un "enseignement du fait religieux". "Vouloir introduire un enseignement qui existe déjà, c'est bizarre" nous dit Catherine Kintzler. "C'est donc autre chose [...] qu'il est question d'introduire pour donner un sens différent aux objets abordés". Autre chose en effet. Nous sommes en présence d'un événement pédagogique tout à fait mineur, mais face à un événement idéologique majeur. L'introduction de l'enseignement du fait religieux n'est pas une question scolaire, mais une question politique. Pour ce faire, des influences multiples et puissantes ont été et sont toujours à l'œuvre.

Sur quelles bases s'est concrétisée l'idée d'un tel enseignement ?

Pour Debray, l'inculture religieuse, la "déhistorisation" des sociétés ne permettent plus aux élèves de comprendre le monde qui les entoure. Mais il insiste surtout sur l'universalité du sacré. Il évoque un "principe d'incomplétude" qui obligerait les membres de toute société à se mettre en rapport avec quelque chose de "religieux". Il semble poser une claire distinction "entre le religieux comme objet de culte et le religieux comme objet de culture". En réalité il voit dans les religions une fonction coalisante, des valeurs fédératrices à même de solidifier un lien social menacé et de lutter contre la menace d'une "désérence collective". À aucun moment dans son rapport, Régis Debray n'envoie le message que ce lien social en péril puisse naître hors de l'influence religieuse.

Lors de la mise en œuvre de l'enseignement du fait religieux, beaucoup d'enseignants ont été réticents, voire hostiles. Mais après le rapport Debray, politiques, sociologues, pédagogues, historiens des religions ne feront que reprendre avec des variantes les arguments avancés. Contre la "vacance de sens de nos sociétés", faisons entrer la religion à l'école. Des accents confessionnels incontestables sont percep-

tibles depuis toujours dans les discours des promoteurs de cet enseignement.

Pourquoi donner une telle visibilité au fait religieux au début des années 2000 ?

Deux objectifs ont été mis en avant : faciliter le "vivre ensemble" de populations multiculturelles animées par des mouvements identitaires ("vivre ensemble", ce mot magique qui masque les fractures du pays) et essayer de contenir par ce biais certaines revendications de l'islam politique qui s'exprimaient dans le cadre scolaire et dans la Cité, depuis l'affaire du voile de Creil en 1989 (c'est Régis Debray qui le dit en 2003). L'objectif d'intégration par le fait religieux est donc immédiatement perceptible. Mais l'Éducation du fait religieux n'est pas qu'un prétendu moyen de lutte contre des revendications et pratiques liées à l'islam. Pour comprendre pourquoi et comment l'enseignement du fait religieux en tant que tel s'est installé si facilement dans le paysage, on peut avancer deux éléments conjoncturels : la réduction des ambitions de l'école et l'offensive cléricale en France et en Europe.

Depuis plus de quarante ans, on constate une volonté ininterrompue de réduire les ambitions de l'instruction et



© Droits réservés

d'infléchir le sens de l'école, devenue "lieu de vie" et non plus "lieu de savoir". Une série de réformes simplificatrices et la fin des humanités ont contribué à l'érosion progressive des savoirs, engendré la confusion conceptuelle et empêché la construction d'une approche analytique et d'une conscience critique chez les élèves. On leur a interdit de se construire une "syntaxe de la pensée", et donc "une syntaxe du monde". On a instauré ainsi une "école de la révélation" et "la demande de religion est le corollaire d'un abandon des ambitions de l'école". (3)

L'offensive cléricale en France et en Europe est à l'œuvre depuis des décennies, profitant du retour de la religion. En France, depuis la fin des années 1950, le rôle fédérateur de l'école publique, pilier de la République laïque et universaliste, est affaibli par la détermination constante à renforcer la puissance de l'école confessionnelle. À partir de la loi Debré de 1959, véritable brèche institutionnelle, est mis en œuvre un dualisme scolaire de plus en plus marqué. Des financements massifs (4) sont attribués par tous les échelons de la puissance publique à

l'école privée sous contrat, principalement catholique. Mais le piège dans lequel est enfermée la puissance publique ne concerne bien sûr pas que l'école privée catholique. En Europe, la composante religieuse de la société a toujours été une donnée fondamentale. Et cela n'a rien d'étonnant puisque le projet de construction européenne a été porté majoritairement par les Chrétiens-démocrates (5). Plusieurs milliers de lobbyistes renforcent au quotidien l'influence des religions qui fabriquent du "lien social européen" et donnent ainsi "une âme à l'Europe", pour citer Jacques Delors. En 1998, le Conseil de l'Europe recommande aux États membres, pour assurer la cohésion sociale, de "favoriser l'expression culturelle et sociale des religions" et de promouvoir l'éducation en matière religieuse. Les décisions annoncées à la suite de la publication du rapport Debray sont les conséquences directes des recommandations de 1998. Dans cette Europe-là, aux tendances cléricales, la France laïque et républicaine est un trouble-fête. Des influences multiples ont agi pour que le "mouton noir" s'aligne sur le modèle communautaire et la norme européenne. L'in-

troduction de l'Éducation du fait religieux dans l'école publique française fait partie de la mise en conformité de la France. Rappelons aussi que la décision d'introduire l'enseignement du fait religieux prend place entre 1989 et 2004, à un moment où la religion est ostensiblement présente dans l'école laïque, depuis l'affaire du voile de Creil et jusqu'au vote de la loi de 2004. Le terreau était fertile et les esprits étaient préparés.

Les objectifs assignés à l'enseignement du fait religieux ont-ils été atteints ? Près de 20 ans après, quels constats peut-on faire ?

Le religieux et son versant intégriste ont fait une irruption fracassante et traumatisante dans notre société sécularisée, créant une tension constante qui atteint des pics aigus quand se produisent des événements traumatiques comme les attentats terroristes ou quand des revendications convictionnelles ou des pratiques prosélytes heurtent la population par leur hyper-visibilité et leur multiplication. Dans un autre registre, on peut pointer une porosité accrue entre politique et religion. Pensons au discours d'Emmanuel Macron aux Bernardins en 2018 ("réparer" le lien entre l'Église et l'État "qui s'est abîmé") et au recours de plus en plus fréquent aux avis des responsables des cultes sur les questions de société.

La religion occupe donc le devant de la scène. En parallèle à quoi assiste-t-on ? À l'explosion des revendications minoritaires, du communautarisme, des dérives identitaires, des positions racistes et indigénistes. Nous vivons sous la pression des théories "woke" et dans une époque de totale désinhibition des pulsions où tout désir doit se transformer en droit. À l'arrière-plan agissent des groupes de pression, des intellectuels et universitaires à la pensée égarée, des médias inconscients ou complices, porteurs d'une nouvelle hégémonie culturelle. La République semble ne plus croire en ses principes et ses valeurs universalistes. Les lois de liberté sont accusées d'être liberticides. La laïcité est de plus en plus "adjectivée" : plurielle, inclusive, positive, bienveillante et est rabattue sur la coexistence interreligieuse et l'interconvictionnalité. Elle est souvent réduite à la liberté de croire et de ne pas croire et l'on n'hésite pas à faire prévaloir une liberté de religion sur la liberté de conscience et la liberté d'expression, piliers de notre République laïque.

L'école est la chambre d'écho de notre société. Quelques constats glaçants : revendications religieuses de plus en plus affirmées ; rejet des symboles de la République et des célébrations citoyennes ; contestations de plus en plus marquées des contenus d'enseignement et de la parole des enseignants ; refus d'apprentissages ; antisémitisme et violence. En contrepoint, chez les enseignants, un grand désarroi, avec le "sentiment de livrer un combat contre l'obscurantisme", avec l'obligation d'interrompre des cours et de pratiquer une autocensure préventive et pas toujours consciente. Cependant, de plus en plus fréquemment, les jeunes enseignants sont eux-mêmes les produits de cet enseignement déconstruit issu de la succession des réformes des quarante dernières années. Ils sont réceptifs aux idées individualistes et communautaristes, ont intégré depuis leur enfance le fait religieux dans leur système de références et sont pour certains favorables à l'abrogation de la loi de 2004. Face à cette situation d'échec, il faut à nouveau se poser la question de la légitimité de l'enseignement du fait religieux.

En quoi l'enseignement du fait religieux a-t-il contribué à l'évolution vers une conception biaisée de la laïcité ?

Comme le dit Catherine Kintzler avec une grande acuité, avec l'enseignement du fait religieux une prescription implicite invite les élèves à se reconnaître dans la position religieuse, dans la relation à Dieu, comme des êtres religieux membres de communautés, et à croire que le rassemblement ne s'effectue que par la croyance. L'appartenance religieuse supposée de l'élève est sollicitée, alors qu'une école républicaine et laïque devrait au contraire lui en épargner le poids. La présence de l'effet religieux piège désormais toute pensée. Il deviendra bientôt impensable qu'une Cité puisse avoir pour fondement autre chose qu'un lien sacré, un lien politique par exemple. On laisse entendre aux élèves que l'ordre du monde est défini par le divin. C'est une apologie du convictionnel, une disqualification de la pensée non religieuse.

L'enseignement du fait religieux est parfaitement en phase avec cette société envahie par le religieux dans laquelle nous vivons. Mais n'oublions pas que la défense de cet enseignement est aussi un acte militant, une stratégie politique appuyée sur une nébu-

leuse d'influence. Des accointances idéologiques irriguent l'ensemble de ce réseau d'influence. Les postes-clés sont occupés par des acteurs porteurs de cette conception biaisée de la laïcité qui affirment que la religion peut et même doit jouer un rôle décisif dans le contexte social et politique de nos sociétés. Deux organismes ont été/sont au cœur de ce réseau : l'Observatoire de la laïcité (2007-2021) remplacé par La Vigie de la laïcité, et l'Institut européen en sciences des religions, devenu en 2021 l'Institut d'étude des religions et de la laïcité (IREL). Ils ont assuré sans jamais faillir la promotion de cet enseignement et ont mis en musique l'extension de celui-ci.

Comme on pouvait le craindre, l'enseignement du fait religieux échappe désormais en partie aux seuls enseignants des écoles, collèges, lycées. La présence, dans les établissements scolaires de tous niveaux, d'associations ancrées dans le milieu interreligieux s'est étoffée et affirmée. Par les interventions de ces associations, la formation au fait religieux est ainsi partiellement déléguée au privé et est devenue une matière en soi, en contradiction absolue avec les décisions officielles. Elle est diffusée et transmise par des organismes aux convictions religieuses affirmées. Agréées par le ministère de l'Education nationale, bénéficiant d'importants financements publics et privés, ces associations ont nom, par exemple, Coexister, fondée par Samuel Grzybowski (6), et Enquête (7).

L'offensive cléricale est protéiforme et l'enseignement du fait religieux en fait partie. Aux manettes un réseau militant d'inspiration chrétienne, en position d'influence, en phase et en lien avec les acteurs européens et souvent avec les fondamentalistes américains. Mais n'oublions jamais qu'une convergence des luttes s'est installée avec l'islam traditionaliste, avec pour objectif l'"unité visible des religions" et leur centralité dans la société.

En guise de conclusion

Avoir cédé aux représentations européennes consistant à placer une liberté de religion - qui n'existe pas dans le corpus philosophique et institutionnel français - devant la liberté de conscience et l'émancipation, avoir cédé en intégrant dans l'école publique le concept pernicieux d'enseignement du fait religieux est bien une défaite de la République laïque. Par rapport aux objectifs pédagogiques et sociétaux

qu'on lui avait officiellement assignés, l'enseignement du fait religieux est un échec patent. Malgré cela, il n'est aucunement remis en cause. Pourtant, comme pour l'enseignement des langues d'origine, l'accueil de la religion dans l'école a démontré qu'il est un frein à l'émancipation et à l'intégration et un accélérateur de la communautarisation.

L'école est l'avenir de la République et de la laïcité. C'est donc là que le combat doit être mené. Le caractère laïque de l'école, qui n'a pas à accompagner les élèves dans leur quête spirituelle ou identitaire, doit être réaffirmé avec fermeté. Les mesures à prendre doivent être à la fois ambitieuses (réorganisation de la formation des maîtres ; revalorisation financière et symbolique du métier d'enseignant, minoration du rôle des parents d'élèves au sein de l'école, notamment) et pragmatiques (suppression de la mention d'"enseignement du fait religieux" dans les programmes ; rejet hors de l'école des associations inter-convictionnelles Coexister et Enquête qui interviennent face aux élèves et forment les enseignants, par exemple). Il y a urgence absolue.

Aline Girard

Secrétaire générale d'Unité laïque

(1) Voir le livre d'Aline Girard, *Enseigner le fait religieux à l'école : une erreur politique ?*, Paris, Minerve, 2021.

(2) <https://www.vie-publique.fr/rapport/25911-lenseignement-du-fait-religieux-dans-lecole-laïque>

(3) Les conséquences de ces réformes sont parfaitement analysées par Nadine Wainer, qui a commenté le rapport Debray au nom de l'APPEP <http://www.appep.net/mat/2012/06/wainer01.pdf>

(4) L'impôt finance donc la presque totalité des frais de fonctionnement des établissements privés, ce qui est une anomalie unique en Europe.

(5) Pour l'anecdote, Robert Schumann et Alcide de Gasperi, deux des pères de l'Europe, sont en voie de béatification par le Vatican. Deux hommes dont la foi a imprégné la pensée et l'action politiques.

(6) <https://www.coexister.fr/>. Voir le livre d'Aline Girard *Vers une société communautarisée et confessionnelle. Le cas Samuel Grzybowski*, Paris, Editions Pont9, 2023.

(7) <https://www.enquete.asso.fr/>